



Initiative pour la relance du secteur privé congolais

CONGO PLAN et Kongo Bank

Fiche de renseignement
Présenté par Congo Plan

Juin 2024

s/c Monsieur Pacifique Kaoze (Kinshasa)
Courriel : kitning@yahoo.fr
Mobile : 00243 825 000 187

s/c : Dr. Salua Nour (Berlin)
Courriel : salua.nour@gmail.com
Mobile : 0049 160 9706 7723

Résumé analytique – *Executive Summary*

Problème à résoudre :

Sous l'impact des contraintes structurelles, imposées à l'économie nationale de la RDC par des facteurs agissant dans le cadre de la macro-politique et la macro-économie aux niveaux national et international, **le secteur privé national y a été quasiment détruit**. Il a perdu la force de traction, que détiennent les secteurs privés nationaux dans les pays qui ont réussi à défendre leurs intérêts et leurs places dans le contexte de l'économie mondialisée. Ceci est le résultat de l'alliance des grands capitaux étrangers qui ont envahi l'économie nationale de la RDC avec certains acteurs politiques congolais qui y trouvent leur compte et monopolisent le pouvoir politique malgré qu'ils y soient parvenus par le truchement des élections périodiques. Toutefois, cette forme de « démocratie représentative » n'a fort malheureusement pas redressé le déséquilibre entre la classe politique minoritaire qui détient le pouvoir et la majorité de la population qui est exclue du pouvoir.

La solution des problèmes principaux de l'économie nationale en RDC, où le secteur privé se trouve envahi par des grands capitaux étrangers, favorisés par des acteurs politiques congolais, réside, comme l'enseignent les expériences historiques des autres pays, dans **la redynamisation de l'entrepreneuriat national**, en vue de reconstituer sa base de reproduction économique et de permettre, par-là, sa transformation en une force structurée, capable de défendre ses intérêts et, bref, de constituer **un contre-pouvoir** qui peut influencer la macro-économie et la macro-politique du pays en sa faveur.

Les deux défis à relever pour relancer le secteur privé en RDC :

- **Mettre fin à la fragmentation de l'entrepreneuriat national**, constitué d'une multitude d'acteurs (grandes entreprises fonctionnelles ou en difficultés, PME, « entreprises sociales », « entreprises populaires »), reliés en théorie par leurs intérêts communs à obtenir des conditions cadres favorisant leurs activités que l'État a l'obligation de procurer (e.g. infrastructures, politique fiscale et économique ciblant leur promotion), mais divisés en réalité par le besoin d'agir individuellement et à court terme dans un combat perpétuel pour la survie, par manque de perception de la nécessité de constituer une force unie qui peut mener des activités de *lobbying* pour défendre leurs intérêts ainsi que par le manque de compétences organisationnelles ;
- **Accéder à des formes de financement adaptées à leurs besoins**, indépendamment des structures de financement en RDC (banques commerciales étrangères, institutions de Microfinances) lesquelles sont difficilement accessibles ou offrent des formules de financement inadaptées aux besoins des entreprises congolaises. D'autres encore offrent des formules de financement lesquelles se sont avérées inutiles à l'égard de la poursuite de l'objectif de relancer la dynamique de l'entrepreneuriat congolais (subsidés de l'État à une minorité d'entreprise favorisées ou des programmes d'appui par bailleurs de fonds, basées sur « l'approche sociale »). Ces formules n'ont pas d'impact en termes de durabilité, dès que les moyens disponibles sont consommés, ou des crédits, accordés par ces instances publiques, en défaut de remboursement. Pour contourner ces formes de financement inadéquat, Congo Plan propose un modèle de financer l'entrepreneuriat congolais moyennant les mécanismes de co-investissement (*Joint-Ventures*), lequel permet de joindre des capitaux étrangers à des entreprises congolaises qui proposent des projets de co-investissement dans 14 secteurs productifs de l'économie nationale de la RDC.

La mise en œuvre de l'initiative CONGO PLAN et KONGO BANK :

CONGO PLAN est une structure innovatrice, constitué de deux volets : CONGO PLAN Aisbl, agréée en Belgique en 2014, et CONGO PLAN RDC, Groupement d'Intérêt Économique (GIÉ) agréé en RDC en 2022. Les deux structures sont liées, par la représentation du Conseil d'Administration (avec droit de vote) de l'une auprès du Conseil d'Administration de l'autre, au service du secteur privé national de la RDC. Congo Plan, Aisbl, se charge de chercher des co-investisseurs pour les projets de co-investissement, proposés par des entreprises congolaises, et CONGO PLAN, GIÉ, se charge de fédérer les entreprises congolaises, les encadrer au niveau juridique et technique et collecter leurs propositions de projets de co-investissement pour les transmettre aux co-investisseurs intéressés par un engagement dans des projets *Joint-Ventures*.

Bien que le financement principal de ces projets se ferait à travers la mise des capitaux congolais et étrangers, sans passer par des institutions bancaires, il a été constaté que quelques entreprises congolaises rencontreraient des difficultés à mobiliser l'entièreté de leur contribution au capital à investir pour réaliser un projet de co-investissement. Dans des tels cas il faudrait recourir à un crédit pour combler la partie manquante du capital. Ainsi, il s'est avéré être indispensable de créer une institution financière qui pourrait rendre des services financiers aux entreprises congolaises à la mesure de leurs besoins spécifiques. Par conséquent, la procédure de la création de la KONGO BANK fût initiée. Cette banque fonctionnera sur base des normes et règles du fonctionnement des banques en vigueur, c. à d. en assurant la rentabilité de ses activités, mais en adaptant ces produits et services financiers aux besoins spécifiques des entreprises congolaises.

CONGO PLAN réalisations et défis :

- Agrément acquis en Belgique et en RDC
- Identification de 200 entreprises membres potentiels du réseau à Kinshasa et dans les provinces du Congo centrale, du Katanga, du Grand Kasai, du Grand Kivu, du Grand Oriental et Maniema)
- Demande d'Appui institutionnel (deux ans jusqu'à l'arrivée au point de l'acquisition de capacité de fonctionnement autofinçant) introduit auprès des institutions nationales et internationales qui offrent des programmes de promotion pour le secteur privé
- Contacts établis avec un grand nombre de partenaires potentiels en RDC et à l'étranger, disposés à s'engager dans la réalisation de cette initiative, en tant qu'organisations d'appui, experts, gestionnaires ou des co-actionnaires de la KONGO BANK
- Coopération avec la HALT BANK
- Toutefois, la formalisation des structures et l'adhésion au réseau se font trop lentement, les entraves étant de nature structurelle (absence de bureau et des infrastructures nécessaires), financière (insuffisance des revenus présentement) et organisationnelle (banque des données et page web nécessitent les interventions des spécialistes, difficiles à trouver sur base du principe du volontariat).

KONGO BANK nécessité de créer une institution financière adaptée au besoin de l'entrepreneuriat national

- Études du marché faites, confirmant l'absence des services financiers adaptés aux besoins de l'entrepreneuriat congolais et de la majorité écrasante de la population congolaise en général
- Modèle innovateur d'une banque à capital congolais majoritaire au service du secteur privé national et de la majorité de la population congolaise
- Business Plan en préparation

- Défis : Choix du modèle de création de la banque ; constituer des équipes de responsables (gestionnaires et co-actionnaires) ; constituer une équipe d'experts bancaires ; concevoir une formule de sécurisation des investissements au-delà des dispositions légales, constitutionnelles et contractuelles qui n'ont pas empêché la fraude et la corruption dans le passé (raison de réticences des investisseurs étrangers de s'engager en RDC).

L'institutionnalisation de CONGO PLAN et de la KONGO BANK

Les trois étapes d'institutionnalisation de CONGO PLAN :

- Étape de conceptualisation de l'initiative : 2011 à 2014 - Groupe des chercheurs et initiateurs de CONGO PLAN dans la Diaspora ; agrément de CONGO PLAN, Aisbl, en Belgique
- Étape de transition de l'informel vers le formel : 2015 à 2022 - Contacts avec les entreprises congolaises et les investisseurs étrangers ainsi que congolais de la Diaspora ; constitution des groupes thématiques ; préparation de la demande d'appui institutionnel pour CONGO PLAN ; agrément de CONGO PLAN RDC, GIÉ, en RDC
- Étape de l'acquisition de la pleine fonctionnalité : 2022 à 2026 – institutionnalisation de CONGO PLAN en RDC, compléter la banque des données sur les membres et leurs projets de co-investissement ; formaliser les structures de gestion et de contrôle, étendre le réseau des entrepreneurs congolais dans toutes les provinces de la RDC, formaliser les contacts avec les partenaires en RDC et à l'étranger.

Les choix de la création de KONGO BANK

- Actionnariat congolais, le gestionnaire est la personne morale constitué de CONGO PLAN et HALT BANK
- Actionnariat mixtes congolais – allemand, avec capital majoritairement congolais ; conditions préalables étant de présenter au co-investisseur : Le Business Plan, Comité définitif de gestion, Co-actionnaires, équipe d'experts bancaires permanents, modèles de projets de co-investissement et formule de sécurisation « convaincante »
- Banque à créer par une « Fondation » (modèle français) chargée de collecte des fonds, leur placement dans des *block funds* et leur multiplication par des transactions financières sur le marché global sous contrôle des responsables congolais.

La recherche des partenaires publics et privés disponibles pour la réalisation de l'initiative CONGO PLAN et KONGO BANK sur base d'une formule gagnant-gagnant

L'avantage du partenariat avec des institutions publiques et privées, œuvrant dans le domaine de la promotion du secteur privé, pour CONGO PLAN est l'acquisition des moyens pour accélérer l'institutionnalisation de l'organisation et son entrée dans la phase de pleine fonctionnalité et de l'autofinancement de ses activités. L'avantage du partenariat avec CONGO PLAN pour ces institutions réside dans le fait que cette organisation contribuera à la solution des problèmes que ces institutions cherchent à résoudre en priorité depuis longtemps et pour lesquels aucune solution durable n'a pu être trouvée jusqu'alors.

L'avantage du partenariat avec la KONGO BANK est évidemment mutuel dans le sens que tout appui financier et technique accordé à la KONGO BANK sera rémunéré sur base des contrats lesquels déterminent les charges et les bénéfices des opérations menées en commun dès que la banque soit fonctionnelle.

Table de matières

	Page
1. Problématique : Le secteur privé national en perte de vitesse	6 - 8
2. Les deux défis à relever pour relancer le secteur privé en RDC :	
2.1. La mise en réseau des entreprises privées congolaises : CONGO PLAN	8 - 9
2.2. L'accès au financement sur base d l'approche Joint-Venture : KONGO BANK	9 - 10
3. La mise en œuvre de l'initiative CONGO PLAN et KONGO BANK	
3.1. CONGO PLAN : Réalisations et obstacles à surmonter	10 - 12
3.2. KONGO BANK : La nécessité de la création d'une institution financière adaptée aux besoins de l'entrepreneuriat nationale : la KONGO BANK	12 - 13
4. Les procédures d'institutionnalisation de CONGO PLAN et de la KONGO BANK	
4.1. Les trois étapes d'institutionnalisation de CONGO PLAN	13 - 14
4.2. Les choix de la création de la KONGO BANK	14 - 15
5. La recherche des partenaires privés et publics disponibles pour la réalisation de l'initiative CONGO PLAN et KONGO BANK sur base d'une formule <i>gagnant-gagnant</i>	15

1. Problématique : Le secteur privé national en perte de vitesse

La problématique occasionnant le besoin urgent de créer un réseau d'entrepreneurs congolais, capable de défendre les intérêts du secteur privé national au niveau macro-politique et macro-économique, ainsi qu'une banque à capital majoritairement congolais, offrant les produits et services adaptés aux besoins de l'entrepreneuriat national en RDC, se présente comme ayant **quatre dimensions** :

- a) **Une dimension économique nationale** : L'économie nationale de la RDC a perdu sa force d'impulsion par la quasi-destruction du secteur privé national sous l'impact de la mondialisation et l'absence d'une politique économique ayant comme objectif de protéger la production nationale. L'entrepreneuriat national est réduit présentement au secteur de sous-traitance dépendant des institutions étatiques, des bailleurs de fonds et des grandes entreprises étrangères lesquelles disposent des moyens pour financer des « grands projets » n'ayant aucun impact de renforcement sur le secteur privé national. La raison de cette situation réside dans la fragmentation et la mentalité de dépendance de l'entrepreneuriat national, causées par la dégradation continue des conditions cadres sous lesquelles les entreprises congolaises œuvrent.¹

- b) **Une dimension politique nationale** : L'absence d'une politique économique nationale favorable au secteur privé congolais est causée par un rapport de force nettement déséquilibré entre les « décideurs » de l'économie nationale d'une part (institutions étatiques ; banques ; « élite » politique et économique) et d'autre part la majorité de la population congolaise, l'entrepreneuriat congolais inclus, en ce qui concerne l'accès aux mécanismes pouvant influencer la macro-économie et la macro-politique. Malgré les « exercices en démocratie » sous forme des élections périodiques, l'on constate l'exclusion systématique des acteurs économiques nationaux, représentant la majorité de la population, du cercle des « dirigeants » qui disposent des ressources nationales et les gèrent ostentatoirement à leur avantage² suite au fait que la majorité désavantagée par ce système de gestion ne constituent pas une force organisée de manière à être capable de défendre ses intérêts ou de modifier, le cas échéant, un statu quo qui lui est défavorable.

Ce déséquilibre ne pourrait être redressé qu'à travers la restauration de la base de reproduction économique de la population congolaise moyennant la redynamisation de l'entrepreneuriat national (par le réseautage des entreprises congolaises et la facilitation de leur accès aux financements indépendants des fonds publics, des bailleurs de fonds et des banques étrangères) en vue de constituer un « contre-pouvoir » économique ayant la capacité d'entrer en scène politique pour défendre ses intérêts face à la classe des « gestionnaires » qui monopolisent le pouvoir de décision en RDC.

¹ A savoir : La destruction des infrastructures, la dysfonctionnalité du système de transport, l'écroulement du marché interne, la dominance du secteur minier au désavantage des secteurs productifs de l'économie nationale et l'invasion de tous les secteurs de l'économie par les entreprises et les capitaux étrangers que les entreprises congolaises ne peuvent pas concurrencer par manque d'accès au financement et d'appui technique.

² Voir « Manifeste de la Démocratie participative en RDC », publié en 2014 (première édition) par Édilivre (édition 2018 est accessible en ligne et en version imprimée à travers Amazon)

<https://www.bookelis.com/documents/25956-LE-MANIFESTE-DE-LA-DEMOCRATIE-PARTICIPATIVE-EN-RDC.html>

- c) **Une dimension économique internationale** : L'économie nationale de la RDC est dépendante en grande partie de l'économie mondiale à cause de l'absence d'une politique pour la protection de la production, la distribution et la consommation locales contre l'invasion des capitaux et des acteurs économiques étrangers. Ceux-ci sont engagés dans l'exploitation des richesses naturelles du pays par des mécanismes multidimensionnels d'exploitation.³ Présentement, l'on observe une crise de « surproduction » et de « surinvestissement » sur le marché mondial. La RDC se présente comme espace encore exploitable pour effectuer des investissements rentables. Ainsi, ce n'est plus seulement l'exploitation des richesses naturelles qui intéresse les acteurs économiques étrangers puissants (provenant aussi bien des pays du Nord global que de ceux du Sud global et même de l'Afrique de l'Ouest et de l'Est). Leur agenda inclut plutôt l'acquisition de toute forme de facteurs de production et d'opportunité pour réaliser des activités rentables en RDC en étendant leur emprise sur le secteur bancaire et sur tout secteur où ils détectent des possibilités de faire des profits tout en y chassant de manière de plus en plus brutale les entrepreneurs congolais.
- d) **Une dimension politique internationale** : Historiquement, le monde a dépassé la phase du « capitalisme néolibéral » du 20^{ème} siècle et évolue présentement dans la phase du « capitalisme libertaire », lequel se distingue par une forte concentration du pouvoir politique, économique, militaire et médiatique chez une « élite hégémoniale » (les « Globalistes ») qui impose sa volonté de gérer le monde selon sa vision de « l'avenir de l'humanité ».⁴ Il ne s'agit plus pour cette « élite », de son point de vue explicité répétitivement et publiquement, d'exploiter les pays du Sud global mais de créer les conditions appropriées pour surmonter la présente crise globale de « surinvestissement » et « surproduction », à savoir : s'introduire dans tout espace permettant de réaliser des activités rentables en éliminant par des méthodes violentes (guerres, conflits armés, utilisation des armes biologiques, propagande et manipulation de l'opinion publique, déstabilisation des systèmes politiques) tout obstacle lequel pourrait empêcher la mise en œuvre de leur agenda. L'exploitation conventionnelle des pays du Sud global n'étant plus de mise, à cause du fait que la main d'œuvre est devenue superflue partout dans le monde (même en RDC) où la machine et l'intelligence artificielle sont employables dans la production et que, par conséquent, les chiffres des sans-emplois augmentent de manière explosive dans tous les pays du monde, accompagné de la diminution dramatique du pouvoir d'achat de grandes parties de la population au niveau global, il ne s'agit plus d'utiliser des méthodes d'exploitation, mais de réduction des « charges sociales » pour le système de production en vue de maintenir le niveau de rentabilité des activités des grands acteurs économiques pendant la crise. Dans ce contexte, la « surpopulation » (c. à d. des millions de personnes qui n'ont plus des revenus, car superflu comme travailleurs, et qui ne constituent pas des débouchés par manque de pouvoir d'achat, les personnes âgées, les malades chroniques) est considérée

³ E.g. : L'association avec les « gestionnaires » locaux qui trouvent leur compte dans la coopération avec les acteurs étrangers puissant plutôt que dans la défense des intérêts nationaux contre eux ; le maintien du statu quo moyennant des méthodes de renforcement des acteurs qui leur sont favorables (corruption et « aide au développement » à l'avantage de l'État ainsi que d'une minorité de la « Société civile » inclus) ; le blocage de toute initiative ciblant le renforcement des capacités de production et la force de la concurrence des entreprises congolaises en vue de les empêcher de devenir des concurrents sur le marché global.

⁴ Voir : La page web de « *World Économique Forum* » et l'interview avec Jacques Attali dans le livre de Michel Salomon : « *L'avenir de la vie* », publié en 1981).

comme « charge sociale » principale dont il faut débarrasser le système moyennant des stratégies de « dépopulation ». C'est face à cet agenda, que l'on croit à sa vérité ou que l'on pense qu'il s'agit là d'une « théorie de conspiration » insidieuse, qu'il faudrait organiser l'auto-défense de la population de la RDC moyennant le renforcement de sa force économique.

2. Les deux défis à relever pour relancer le secteur privé en RDC :

2.1. La mise en réseau des entreprises privées congolaises : CONGO PLAN

Le problème central identifié comme cause du dysfonctionnement du système économique et politique en RDC est le déséquilibre entre les forces qui dirigent les affaires de la RDC (environ 1 % de la population en alliance avec des forces étrangères) et la majorité de la population congolaise (exclue à 99 % des décisions politiques et économiques ainsi que des avantages de l'exploitation des richesses nationales malgré la tenue périodique des « élections démocratiques »). Pour mettre fin à ce dysfonctionnement, il faut que la majorité de la population se constitue en *contre-pouvoir* capable de former un contrepoids aux forces de gestion de l'économie et la politique nationale.

Ceci ne se fera pas à travers les mécanismes politiques ni sous forme d'une quelconque forme de résistance civile ou armée, mais seulement à travers la reconstitution de la base de reproduction économique de la population qui a été détruite pendant des décennies d'exploitation sauvage des ressources naturelles et d'invasion des capitaux étrangers dans tous les secteurs de l'économie nationale.⁵ Cette base est composée par les acteurs du secteur privé congolais national. Il s'agit de créer les conditions cadres et les mécanismes nécessaires pour renforcer leurs capacités à reprendre et étendre leurs activités et de reconquérir les secteurs de l'économie nationale envahis par les capitaux étrangers. Ce n'est que lorsque la population a réussi à s'engager dans des activités rémunératrices qui garantissent sa survie qu'elle peut se structurer en groupe de défense d'intérêts (lobby) et se fédérer en force qui constitue un *contre-pouvoir* contre le pouvoir absolu de la classe politique.

Congo Plan est une structure au service de ces entrepreneurs. L'organisation se considère comme un pont (dont le siège est localisé à Bruxelles) entre les entrepreneurs congolais nationaux (grandes, moyennes, petites entreprises, entreprises sociales, entreprises populaires) ayant des activités sur le terrain et des idées des projets d'investissements rentables d'un côté et les investisseurs (étrangers ou de la Diaspora congolaise) de la « nouvelle génération »⁶, de l'autre côté, qui veulent s'engager dans des opérations *joint-ventures* dans les secteurs productifs de l'économie congolaise. En jouant le rôle de « pont » entre les entrepreneurs congolais et les investisseurs externes, Congo Plan contribue à la solution de deux problèmes qui entravent la dynamisation du secteur privé national, à savoir : le manque de confiance des investisseurs externes envers les entrepreneurs congolais à cause

⁵ Capital minier, agro-industriel, télécommunication et dans le secteur des finances provenant non-seulement des pays occidentaux mais aussi des « pays émergents » en Asie, au Moyen Orient, en Amérique latine et même en Afrique du Sud, de l'Ouest et de l'Est.

⁶ Ces investisseurs amènent des capitaux pour réaliser des activités et créer des emplois durables en RDC. Ils ne sont pas à confondre avec les « investisseurs » qui se présentent aux autorités publiques avec des grands « projets de développement » lesquels sont financés en dernier lieu par le gouvernement et ne profitent aucunement au secteur privé national.

des expériences antérieures dans le domaine de la coopération entre eux et des entreprises congolaises individuelles, donc non-fédérées et atomisées, et la fragmentation généralisée du secteur privé congolais (intérêts contradictoires des très grandes entreprises alliées aux capitaux multinationaux, organisées dans le cadre de la FEC; inexistence d'une structure avec stratégie homogène pour défendre les intérêts des entreprises nationales, voir multitude des petites « chambres de commerce »).

Le premier défi à relever consiste donc à fédérer les entreprises congolaises dans un réseau à travers lequel elles surmontent leur atomicité et deviennent un « acteur » capable de défendre ses propres intérêts au niveau macro-économique et macro-politique de la RDC.

2.2. L'accès au financement sur base d l'approche *Joint-Venture* : KONGO BANK

Une cause évidente du déclin du secteur privé national, en tant que force de traction de l'économie nationale en RDC, est l'absence des mécanismes de financement adaptés aux besoins de l'entrepreneuriat congolais. Le marché congolais est contrôlé par des banques d'affaires, à savoir 37 banques étrangères, qui ont bouté les banques congolaises commerciales ou dites « de proximité » hors du secteur bancaire. Le crédit n'est donc pas facilement accessible en RDC. Ceux qui y accèdent, payent le prix le plus cher avec des taux pouvant aller jusqu'à 25% l'an. Ce qui le rend très coûteux pour la majeure partie de la population active. Les chiffres de la Banque centrale du Congo (BCC) renseignent que la part des crédits dans le PIB du pays est de 6,7%, en phase avec le taux de bancarisation du pays qui est à 7%, et de loin inférieur à celui enregistré pour le continent africain de 46%. La contribution des banques à l'économie qui passe par le crédit a augmenté sensiblement comparé à la décennie précédente, mais reste en effet insignifiante par rapport aux besoins et à la taille du pays.

Ainsi, **le second défi à relever** pour relancer le secteur privé en RDC est de concevoir des mécanismes de financement des investissements des entreprises congolaises avec lesquels elles pourraient se libérer de la dépendance des banques commerciales étrangères et des formes des crédits ou des subsides, provenant des bailleurs de fonds et des institutions de financement étatiques. Ces dernières formes de financement n'ont procuré aucune solution structurelle et durable au problème d'un accès ordonné des entrepreneurs nationaux dans le contexte de la crise économique quasiment chronique à laquelle ils sont soumis depuis des décennies.⁷

Par-là, le modèle innovateur de financement des entrepreneurs nationaux a été conçu par Congo Plan et accueilli favorablement par ces entrepreneurs ainsi que par des partenaires potentiels qui seraient disponibles pour contribuer à sa réalisation. Il s'agit là du **modèle *Joint-Venture*** sur base duquel les entreprises congolaises⁸ proposent des projets de co-investissement pour lesquels Congo Plan cherche des co-investisseurs étrangers ou congolais de la Diaspora ou en RDC, qui voudraient s'engager dans des activités d'investissements rentables dans les 14 secteurs productifs de l'économie nationale, en partageant la mise en capital, les risques et les bénéfices avec leur co-investisseurs congolais. **C'est au cas où l'entreprise congolaise ne serait pas en mesure de mobiliser sa part du capital pour réaliser le**

⁷ Ce constat a été l'objet de beaucoup d'analyses scientifiques lesquelles font l'objet d'un travail de recherche bibliographique en cours de préparation par Congo Plan.

⁸ Appartenant aux catégories : Grandes, moyennes, petites, « sociales » ou « populaires »

projet de co-investissement, considéré comme rentable et fiable, qu'il y aura un besoin pour l'entreprise congolaise de contracter un crédit. Toutefois, ce crédit ne sera pas sollicité, dans le cadre ce modèle, auprès d'une banque d'affaires étrangères, mais auprès d'une institution financière nationale à créer dans le respect des règles de fonctionnement des banques en vigueur, mais ayant comme objectif, pour autant, de procurer aux entreprises congolaises des services de financement adaptés à leurs besoins, à savoir : la KONGO BANK.

3. La mise en œuvre de l'initiative CONGO PLAN et KONGO BANK

3.1. CONGO PLAN : Réalisations et obstacles à surmonter

Congo Plan, est une structure innovatrice, composée de deux volets, organiquement connectés et ayant comme objectif commun de promouvoir l'entrepreneuriat congolais, à savoir :

- CONGO PLAN, Aisbl, avec siège à Bruxelles et agréé en Belgique en 2012, et
- CONGO PLAN RDC, GIÉ (Groupement d'Intérêt Économique), avec siège à Kinshasa et agréé en RDC en 2022.

CONGO PLAN, Aisbl, est la structure chargée de mettre en contact les entrepreneurs congolais qui proposent des projets d'investissement, prouvés être faisables, rentables et fiables, et qui cherchent des co-investisseurs à l'étranger ou dans le cadre de la Diaspora congolaise, avec des investisseurs, intéressés par la réalisation des projets *Joint-Ventures* avec des entrepreneurs congolais. Congo Plan, Aisbl, a mené des campagnes d'information en Allemagne et dans la Diaspora congolaise en Belgique, Grande Bretagne, Irlande et aux USA sur la stratégie d'action en faveur de la redynamisation du secteur privé national en RDC moyennant l'approche des « investissements *Joint-Ventures* ». Il a été établi que les problèmes de financement des entreprises congolaises peuvent trouver des solutions adaptées à leurs besoins sur base de cette approche laquelle leur offre un accès aux financements indépendant des banques commerciales et des subventions des autorités publiques ou des bailleurs de fonds.

La branche principale de cette structure, CONGO PLAN RDC, GIÉ, a comme tâche de mettre les entreprises congolaises en réseau professionnel et les encadrer au niveau technique et juridique en vue de faciliter leurs contacts avec les partenaires d'investissement potentiels. Jusque-là, des réactions favorables de plus de 200 entreprises congolaises, lesquelles adoptent l'approche des *Joint-Ventures* et qui voudraient joindre le réseau d'entreprises congolaises, présentement en gestation. La démarche de la constitution d'une banque des données sur les membres et leurs propositions des projets de co-investissement est en cours et sera à soumettre aux partenaires potentiels de CONGO PLAN en RDC, à l'étranger, et spécifiquement en Allemagne⁹, avec lesquels des perspectives de coopération ont été discutées en faveur de CONGO PLAN.

En outre, CONGO PLAN RDC, GIÉ, s'est engagé dans **l'initiative de créer** une institution de financement au service du secteur privé national sur base d'actionnariat majoritairement congolais, **la KONGO BANK**. Grâce à cette banque, et à travers les innovations qu'elle apporte, plusieurs solutions seront offertes pour le problème du

⁹ *Afrika Verein der deutschen Wirtschaft* (Association des entreprises allemandes œuvrant en Afrique); *Deutsche Afrika-Stiftung* (Fondation allemande pour l'Afrique – mandaté par le Ministère des affaires étrangères allemand)

blocage de l'accès à des financements taillés sur les besoins de l'entrepreneuriat congolais, lequel constitue la plus grande entrave à son épanouissement. Parmi les réalisations de CONGO PLAN RDC, GIÉ, compte la coopération préconisée avec **HALT BANK**, laquelle s'est spécialisée, dans le financement des start-ups, des entreprises fonctionnelles et de projets d'investissement à capital uniquement congolais en offrant à sa clientèle dans les milieux défavorisés de la société congolaise une formule de financement innovatrice.¹⁰

Pour couvrir les coûts de la phase de démarrage de CONGO PLAN RDC, GIÉ, **une demande d'appui institutionnel** a été finalisée et a été soumise à des institutions nationales et internationales chargées de la promotion du secteur privé.¹¹ Grâce à cet appui, CONGO PLAN RDC, GIÉ, sera en mesure de répondre aux besoins de structuration du secteur privé en RDC dans la phase de transition vers l'entrée dans la phase de pleine fonctionnalité dans laquelle l'organisation sera auto-finançante grâce aux cotisations des membres et aux revenus produits comme rémunération pour son travail comme intermédiaire entre les entreprises congolaises et les investisseurs étrangers ou congolais de la Diaspora.

Bien que agréées en deux pays, les deux structures sont connectées au niveau organisationnel par la disposition de faire participer un membre du Conseil d'administration respectif, avec droit de vote, aux séances de travail du Conseil d'Administration de la structure respective. **L'objectif ciblé** avec cette forme de coopération entre les deux volets de CONGO PLAN c'est de mettre fin à la fragmentation de l'entrepreneuriat congolais et, par conséquent, à son affaiblissement et son incapacité de défendre ses intérêts face aux acteurs économiques étrangers qui dominent l'économie nationale.

Les défis auxquels CONGO PLAN RDC, GIÉ, fait face présentement se situent au niveau de la transition de l'étape du fonctionnement sur base du volontariat vers la phase de la fonctionnalité professionnelle. Pour réaliser des opérations *Joint-Ventures*, la branche CONGO PLAN RDC, GIÉ, **doit remplir un minimum de critères de fonctionnalité**, à savoir : disposer des infrastructures à Kinshasa et au niveau des antennes au Katanga, Grand Kivu, Maniema et Grande Orientale ; pouvoir d'installer une équipe d'experts rémunérés, chargés de la collecte et des études de faisabilité des différents projets de co-investissement, proposés par les entreprises membres du réseau ; pouvoir de couvrir les coûts occasionnés par l'identification et la fédération des acteurs du secteur privé national¹². Il y a donc un besoin **d'appui institutionnel** pour asseoir CONGO PLAN RDC, GIÉ, étant donné que l'organisation est en état de gestation et que les cotisations des membres ne suffisent pas pour couvrir ses frais de fonctionnement, d'où la nécessité de subventionner ses activités pour un délai de deux ans en vue de couvrir ces frais pour deux ans jusqu'au démarrage des opérations *Joint-Ventures* pour lesquelles Congo Plan touchera des commissions

¹⁰ Épargne et crédit connectés à des projets d'investissement rentables avec les heures de travail et l'apport des facteurs de production mis au début d'une activité et la rémunération en espèces est préconisée à la clôture de l'activité. L'information sur HALT BANK est offerte par une documentation à présenter par cette organisation aux partenaires potentiels qui voudraient mieux connaître son approche et les résultats de ces activités sur base de cette approche.

¹¹ Entre autres, la *Banque africaine de développement*, laquelle dispose d'une ligne budgétaire pour la promotion de l'entrepreneuriat en Afrique subsaharienne à travers l'appui des *Enterprise Support Organizations* (ESO), donc une catégorie d'organisations à laquelle appartient CONGO PLAN.

¹² C. à d. les grandes entreprises fonctionnelles ou en difficultés, les PME, les entreprises « sociales » et « populaires », au niveau des provinces ainsi qu'au niveau national.

permettant à l'équipe technique de remplir ses fonctions d'encadrement des entreprises membres.¹³

3.2. La nécessité de la création d'une institution financière adaptée aux besoins de l'entrepreneuriat nationale : la KONGO BANK

Face au fait, amplement prouvé, que l'entrepreneuriat congolais dans tous les secteurs productifs de l'économie nationale ainsi que le grand public n'ont **pas d'accès adéquat au crédit en RDC**, la création d'une institution financière nationale qui servirait leurs intérêts s'impose comme priorité dans le cadre de toute tentative de surmonter la crise économique quasiment chronique à laquelle l'économie nationale est exposée en RDC. Les initiateurs de la KONGO Bank sont conscients des **facteurs qui y rendent l'accès aux crédit difficile**.¹⁴

Ces défis ont été pris en considération lors de la conception du modèle de la KONGO BANK et **des pistes de solutions pour le problème du blocage d'accès au crédit** bancaire pour l'entrepreneuriat national ainsi que pour la majorité de la population congolaise ont été tracées. La mise en œuvre de ces solutions exige que des mesures concrètes à court, moyen et long terme soient prises avec l'engagement des différentes parties prenantes du secteur financier, à savoir : le Gouvernement, la Banque centrale du Congo, les Intermédiaires financiers, les structures d'encadrement de toutes les catégories de l'entrepreneuriat national.¹⁵

La KONGO BANK, bien que **sa fonction essentielle** serait de servir à réaliser les projets de co-investissement (*Joint-Ventures*) sur base du modèle innovateur de CONGO PLAN, de financement de l'entrepreneuriat congolais moyennant l'offre des crédits pour **compléter la partie manquante du capital** à procurer par l'entreprise congolaise dans le contexte d'un projet de co-investissement, fournira, en outre, des **services bancaires conventionnels** à des grandes parties de la population congolaise, qui furent jusque-là exclues de l'accès à ces services. Elle aura comme tâche de **combler les déficits structurels du secteur financier en RDC**, causés par des facteurs contraignants susmentionnés lesquels limitent ses capacités de remédier à son propre dysfonctionnement en tant que promoteur de l'économie nationale.¹⁶

¹³ La *Demande d'appui institutionnel pour Congo Plan* consiste en un document (budget d'équipement, de fonctionnement et plan d'activités) lequel peut être présenté à tout partenaire potentiel qui voudrait en connaître le contenu.

¹⁴ La limite des dépôts, les conséquences de la dollarisation de l'économie congolaise en termes des coûts des transactions déterminés à l'étranger, l'absence d'états financiers, l'absence d'un système d'identification fiable pour empêcher la fraude, la performance suboptimale de la « Centrale des risques » en vue de procurer aux banques des informations précises sur les preneurs des crédits, les retards de paiement par l'État, en tant que plu grand consommateur de biens et de services en RDC, avec comme conséquence l'insolvabilité des preneurs des crédits et des arrangements de plus en plus strictes des banques pour accorder des crédits, la non-liquidité du marché immobilier, la faible capacité de remboursement des preneurs des crédits en RDC

¹⁵ Un document d'information sur les stratégies y afférentes, préconisées par CONGO PLAN dans le contexte e la création de la KONGO BANK (dont la création d'une institution en charge de l'éducation financière des entrepreneurs t des individus et la redistribution des risques entre la BCC et les banques commerciales) sera soumis au débat avec les partenaires qui appuieraient cette initiative, dès qu'une coopération contractuelle serait établie avec eux.

¹⁶ En RDC, le secteur financier comprend 37 banques classiques agréées, 23 institutions Microfinances agréées et pas une seule banque congolaise. Ces institutions n'offrent aucun service adapté aux besoins des entreprises congolaises. Les initiateurs de Kongo Bank recommandent que cette nouvelle institution financière se mette au service des entrepreneurs congolais en particulier, et de tout autre individu en général résidant en RDC afin de les accompagner dans la réalisation de leurs projets économiques. Pour cette raison, il est demandé aux action-

Ce secteur dispose en RDC d'énormes possibilité d'extension, vu le besoin largement non satisfait en services financiers d'une population de 95 millions, de plus de 1.4 millions de fonctionnaires de l'État, d'au-delà de 300 entreprises industrielles congolaises ainsi que de plusieurs milliers des petites et moyennes entreprises, des « entreprises sociales » formelles, ainsi que des milliers d'entreprises informelles dans les secteurs du commerce, des services et de l'agriculture, des « entreprises populaires » en gestation (e.g. dans le secteur des infrastructures) et des acteurs promus par la nouvelle politique de la revalorisation de la sous-traitance. La KONGO BANK se propose d'activer ces potentiels en offrant aux utilisateurs des services financiers adaptés à leurs besoins afin d'augmenter l'inclusion financière en RDC, estimée en 2021 à environ 27 % (contre une moyenne pour l'Afrique subsaharienne de 55% et une moyenne mondiale de 76%¹⁷), à un taux comparable au taux de l'inclusion financière moyenne au niveau mondial, le recours massif à ces services étant une condition indispensable à une croissance économique durable qui bénéficierait aussi les couches les plus défavorisées de la population.

4. Les procédures d'institutionnalisation de CONGO PLAN et de la KONGO BANK

4.1. Les trois étapes d'institutionnalisation de CONGO PLAN

Première étape (2011 à 2014 - phase initiale) : Constitution de la base conceptuelle de Congo Plan par des « groupes de chercheurs » dans la Diaspora et en RDC ; résultat retenu dans la publication « Manifeste de la Démocratie participative en RDC » en 2014¹⁸ ; agrément de Congo Plan, en tant qu'Aisbl, en Belgique, contact et premières consultations (en ligne et en présence) à partir de 2015 avec des entreprises congolaises et des anciens collaborateurs des structures « FOLECO » et « COPEMECO » en vue de créer le réseau CONGO PLAN en RDC ; toutefois, travail de volontariat et de coopération informelle entre les promoteurs de l'initiative en RDC et à l'étranger ;

Seconde étape (2015 à 2022 - phase de transition de l'informel vers le formel): Constitution des « groupes thématiques » par des entreprises congolaises œuvrant dans des différents secteurs productifs de l'économie nationale; début de collecte des données sur les entreprises et leurs propositions de projets de co-investissement ; premiers contacts à des investisseurs européens et congolais de la Diaspora ; début de l'institutionnalisation de CONGO PLAN en RDC par l'agrément accordé à l'organisation en 2022 ainsi que la constitution des « Comités de gestion provisoires » successifs et la Page Web de CONGO PLAN moyennant un travail de volontariat et des travaux rémunérés par des contributions financières individuelles des promoteurs de l'initiative en Belgique et en RDC ;

Troisième étape (2022 à 2026 – phase d'acquisition de la pleine fonctionnalité) : Extension du réseau au-delà de Kinshasa aux provinces du Katanga, du Maniema,

naires qui peuvent être des Congolais ou des Étrangers de s'engager à respecter sans condition cette option visant à créer une classe moyenne en RDC.

¹⁷ *The Global Findex Database*, 2021, cité par le groupe de réflexion de Mr Modeste Nshole dans un document non publié et non adopté par CONGO PLAN « Création de la banque commerciale – KONGO BANK »

¹⁸ <https://www.bookelis.com/documents/25956-LE-MANIFESTE-DE-LA-DEMOCRATIE-PARTICIPATIVE-EN-RDC.html>

du Grand Kivu, du grand Kasai et du grand Oriental ; constitution des équipes de « Gestionnaires » et « d'Experts en matières organisationnelles et financières » ; contact à plusieurs partenaires potentiels en RDC et à l'étranger, intéressés surtout par la démarche de créer la KONGO BANK¹⁹ ; efforts intensifiés pour obtenir « l'appui institutionnel », indispensable pour lancer les activités de mise en réseau des entreprises congolaises, de l'étude de leur propositions des projets de co-investissement et de leur mise en contact avec les co-investisseurs potentiels.

4.2. Les choix de la création de la KONGO BANK²⁰

Option 1 : Création de la KONGO BANK par la personne morale « CONGO PLAN RDC, GIÉ en coopération avec HALT BANK » ; constitution du capital, un total autour de 250 millions de Dollars US (garantie exigée par la BCC de 50 millions, frais d'installation et de fonctionnement pendant une année de 50 millions et activités bancaires de 150 millions), par un actionnariat²¹ purement congolais ; gestion par un Conseil d'administration indépendant, avec un délégué de Congo Plan et de HALT BANK respectivement, en représentation de l'actionnariat ;

Option 2 : Création de la Kongo Bank sur base d'un partenariat avec l'investisseur allemand qui accepte de contribuer à la constitution du capital avec une part minoritaire de 100 millions de Dollars US, la partie majoritaire étant à contribuer par des actionnaires congolais ; la condition à remplir par CONGO PLAN pour réaliser cette option est de présenter à l'investisseur allemand : a) un *Business Plan* professionnel pour le fonctionnement et les perspectives de réussite de la KONGO BANK, b) le Comité de gestion avec qui il aura à collaborer, c) l'équipe des experts bancaires qui seront impliqués dans le fonctionnement de la banque, d) les co-actionnaires, e) des exemples des projets de co-investissement à exécuter sur base du modèle de *Joint-Ventures* et de la politique de crédit de la KONGO BANK ainsi que f) la « formule pour sécuriser l'investissement » dans la création de cette banque, au-delà des dispositions légales et des mécanismes établis formellement par la constitution et les contrats bilatéraux et internationaux auxquels adhère la RDC pour la protection des investissements²², lesquels se sont avérés peu utiles quand il s'agissait de la protection effective des investissements en pratique sous l'impact des turbulences politiques en RDC ; l'investisseur peut mettre, dans le cas du choix de cette option, des experts financiers internationaux au service de la KONGO BANK ;

¹⁹ E.g. L'industriel et banquier allemand, promoteur de *Peace Industries*, qui voudrait s'engager dans la création de la KONGO BANK sur base de la conception de CONGO PLAN.

²⁰ La création d'une institution bancaire en RDC est soumise au respect des lois nationales et aussi des conditions imposées par l'autorité notamment : Le cadre légal de la Loi n°003/2002 du 02 février 2002 relative à l'activité et au contrôle des Établissements de Crédit ; le niveau du capital minimum est fixé, dès le 31 décembre 2020, à l'équivalent en Francs Congolais de USD 50 millions de Dollars US ; se constituer régulièrement en société anonyme conformément au droit de l'OHADA.

²¹ Soit un nombre limité de grands actionnaires, soit le partage de la contribution entre un nombre de grands actionnaires et une multitude de moyens et petits actionnaires.

²² L'inventaire de ces lois et dispositions constitutionnelles et contractuelles pour la protection des investissements a été préparé par l'équipe de CONGO PLAN et peut être soumis aux partenaires potentiels qui voudraient s'informer sur ce sujet. Toutefois, la recherche d'une « formule de sécurisation des investissements, qui serait plus effective en pratique que les dispositions légales, continue à constituer une priorité dans le contexte des efforts déployés par CONGO PLAN pour remplir les conditions établies par les investisseurs comme préalable à la négociations des partenariats contractuels avec eux.

Option 3 : Création de la KONGO BANK par une Fondation, appelée « Fondation Congo Plan » sur base du modèle des fondations en France lesquelles sont chargées de la collecte des « fonds de dotation ». La « Fondation » sera créée en France dans l'absence d'une base juridique pour son établissement en RDC. Avec un capital minimum de 10 millions, à gérer par des *Investment Bankers* à travers un *Block Fund* sur le marché global, il serait possible de constituer le capital de démarrage nécessaire pour la KONGO BANK, sans recourir à des investisseurs étrangers. Pour réaliser cette option, les mêmes conditions préalables sont à satisfaire comme dans le cadre des procédures à suivre dans le cas du choix de l'Option 2.

Présentement, le débat sur ce sujet entre les responsables concernés de CONGO PLAN RDC, GIÉ, et le groupe d'experts bancaires, chargée de préparer la création de la KONGO BANK n'a pas encore abouti à faire le choix d'une de ces options. Le choix dépendra de l'issue de ces débats, mais aussi des négociations avec les partenaires publics et privés potentiels qui s'engageraient dans la réalisation de l'initiative KONGO BANK. En attendant, l'équipe des gestionnaires et experts techniques prépare la présentation des documents et des données exigés par les partenaires potentiels comme la condition préalable à remplir avant d'entrer en négociation sur un partenariat contractuel avec CONGO PLAN ou, le cas échéant, avec KONGO BANK.

5. La recherche des partenaires privés et publics disponibles pour la réalisation de l'initiative CONGO PLAN et KONGO BANK sur base d'une formule gagnant-gagnant

CONGO PLAN RDC, GIÉ, et CONGO PLAN, Aisbl, ainsi que la KONGO BANK cherchent des partenariats basés sur des formules d'avantages mutuels :

Les partenariats avec des institutions publiques nationales ou étrangères permettront à **CONGO PLAN** d'atteindre, à travers l'appui institutionnel sollicité, l'objectif de la pleine fonctionnalité et, en le faisant, de **contribuer à la solution des problèmes que ces institutions cherchent à résoudre en priorité**, selon leurs plans d'action proclamés à la longueur des dernières années, e.g. la pauvreté croissante dans les pays de l'Afrique subsaharienne, la perte de vitesse des économies nationales sous l'impact de la mondialisation, les déséquilibres socio-économiques et politiques provoquant des violentes perturbations de l'ordre public, et pour lesquels aucune solution durable n'a pu être trouvée. Le besoin d'appui de CONGO PLAN à satisfaire dans le cadre de tels partenariats consiste en **un financement de ses activités pendant la phase actuelle** de son institutionnalisation (pendant deux ans après lesquels l'organisation sera auto-finançante) selon la « Demande d'appui institutionnel », présentée à un grand nombre d'institutions étatiques et d'organismes internationaux.

Les partenariats sollicités par la **KONGO BANK** consistent en **services d'encadrement technique** à rendre à l'institution pendant la phase de son institutionnalisation, en assistance à la préparation d'un *Business Plan* professionnel pour la création de la banque et à l'égard du choix du modèle de structuration et de fonctionnement de la banque ainsi qu'en participation à l'actionnariat de la banque. **Toutes les prestations offertes** par des partenaires pendant cette étape de construction de la banque **seront rémunérées** sur base des contrats de coopération lesquels déterminent la distribution des charges et des avantages des opérations menées en commun parmi les partenaires dès que la banque devient fonctionnelle.